



Test de paternité heritage

Par **FRANCK972**, le **21/10/2014** à **15:19**

Bonjour

Mon frère est décédé en 2003, il vivait en concubinage. De cette union est né un enfant (naissance après le décès donc l'enfant n'est pas reconnu)

Mon père est décédé en 2006. Ma mère et moi-même avons hérité de la maison (mère en usufruit et moi en nu propriétaire)

Je souhaite racheter la part de ma mère afin d'en être pleinement propriétaire

Ma question : l'enfant non reconnu a combien de temps pour faire un test de paternité et prétendre à sa part d'héritage de mon père ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **domat**, le **22/10/2014** à **11:32**

Bjr,

Si le père présumé est décédé depuis 2003, je ne vois comment faire un test de paternité l'analyse biologique post mortem pour établir une paternité n'étant plus possible.

Cdt

Par **FRANCK972**, le **22/10/2014** à **13:09**

Bonjour domat,
merci pour votre réponse.

Je pense que cela peut se faire par mordance d'un juge par rapport à moi pour établir une filiation mais je n'en suis pas sûr.

Bonne journée à tous

Cordialement